

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 19 décembre, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 13 décembre.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Jusqu'au point n°6 : 33

A partir du point n°7 : 34

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants :

Jusqu'au point n° 6 : 39

A partir du point N° 7 : 40

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, Mme LORPHELIN Martine, M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé (arrivé au point 7), M. PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

M. FICHEUX Bruno, pouvoir donné à Madame Bertrand Dorothee,
M. BONNAERT Jean-Philippe, Pouvoir donné à Madame Debaisieux Nathalie,
M. BODART Michel, Pouvoir donné à Monsieur Mahieu Philippe,
M. MOUQUET Denis, Pouvoir donné à Madame Fermentel Geneviève,
M. SÉRÉ Soarey, Pouvoir donné à Madame Beuraert Martine,
M. THOREZ Jean-Claude, Pouvoir donné à Madame Herdin André,

Absents :

M. RAVET Pierre-Luc,
Mme DE SWARTE Marie-Dominique,

Secrétaire de séance : Monsieur DELVALEE Jean,

Délibération n°2023D177 - Tourisme, voies douces, base nautique et port de plaisance - Demande de fonds de concours tourisme de La Gorgue pour la création d'une halte nautique et remise en navigabilité de la Lawe

Vu la délibération n°2021D141 du 29 juin 2021 approuvant les nouvelles modalités du fonds de concours tourisme CCFL,

Vu la délibération n°2023D004 du 09 février 2023, portant sur la modification du règlement administratif et financier des fonds de concours CCFL,

Vu la demande de fonds de concours tourisme de La Gorgue du 10 novembre 2023,

La commune de La Gorgue a déposé une demande de fonds de concours tourisme de 400 000 € auprès de la CCFL pour la création d'une halte nautique sur le site de l'écluse ronde Vauban et la remise en navigabilité de la Lawe. Le projet prévoit ainsi la création d'un ponton pour l'accueil de petits bateaux, le dragage et le confortement des berges, la création d'un cheminement le long de la Lawe, et l'installation d'une passerelle de franchissement de la Lawe.

Le projet de la commune permettra de restaurer et de mettre en valeur un patrimoine remarquable, une écluse circulaire et ses quais en pierre et d'accueillir de petits bateaux. Le site sera connecté à la véloroute de la Lys et au réseau points nœuds à vélo « Vallée de la Lys Monts de Flandre ». Le site est également mis en valeur au travers d'une chasse aux trésors géolocalisée Totemus et de plusieurs itinéraires de randonnées.

Le budget de cette opération est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant	%
Maîtrise d'œuvre	130 200 €	CCFL – Fonds de concours tourisme	400 000 €	26,22%
Dragage et confortement des berges	648 880,30 €	Commune de la Gorgue	1 125 290,10 €	73,78%
Ouvrages spécifiques	557 312,16 €			
Aménagements paysagers	188 837,64 €			
TOTAL	1 525 290,10 €	TOTAL	1 525 290,10 €	100%

La participation de la CCFL sur ce projet sera limitée à la somme de 400 000 € représentant 26,22% du coût HT du projet. Pour le versement de ce fonds de concours, la commune devra fournir un état récapitulatif des factures acquittées avec copie des factures visées par le comptable public et des preuves de la publicité du cofinancement CCFL sur le projet.

Considérant que le projet s'inscrit dans la stratégie touristique du territoire et permettra de mettre en valeur un patrimoine architectural remarquable,

Après avis favorables de la commission tourisme et du bureau, il est proposé au Conseil Communautaire de :

- Approuver la demande de fonds de concours tourisme de La Gorgue pour un montant de 400 000 € représentant 26,22% des dépenses éligibles du projet.
- Autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents adopte la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le

ID : 059-245900758-20231219-2023D177-DE



Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name of Jacques Hurlus.

